



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU GRAND CONSEIL Bureau du Grand Conseil

Séance plénière du Grand Conseil du 9 février 2021 et commémoration des 50 ans du droit de vote des femmes

En guise de clin d'œil aux 50 ans du droit de vote et d'éligibilité des Suissesses, l'ordre du jour de la séance du Grand Conseil du 9 février 2021 se parera de violet et fera la part belle, parmi les objets en attente de traitement par le plénum, à ceux émanant de députées.

Le 7 février 1971, les Suissesses obtenaient le droit de vote et d'éligibilité à l'échelle nationale. Cette étape historique des droits politiques en Suisse a conduit à une progression constante de la participation des femmes en politique à tous les échelons de nos institutions, qu'elles soient législatives ou exécutives, communales, cantonales ou fédérales.

Au Grand Conseil du Canton de Vaud, les 44 députées représentent actuellement 29% des personnes élues; la séance du Grand Conseil du 9 février 2021 mettra en valeur leurs interventions et leurs contributions au débat parlementaire, de manière à évoquer tant le chemin parcouru que celui qui reste à accomplir.

Si beaucoup reste à faire en matière d'égalité, une nouvelle étape a été franchie l'année passée: emboîtant le pas aux électeurs et électrices du canton de Vaud qui ont réaffirmé leur choix d'un Exécutif cantonal à forte majorité féminine, pour la première fois de son histoire, le Législatif s'est doté d'une présidente et deux vice-présidentes. Ces étapes symboliques comptent, car elles encouragent d'autres citoyennes à s'impliquer dans la vie de nos institutions et à se porter candidates à des élections.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 février 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Sonya Butera, Médecin-dentiste conseil de l'administration cantonale